sieurs personnes ont exprimé leurs points de vue à ce sujet.

A la suite de plusieurs années d'étude de nos eaux côtières et du plateau continental de l'Est du Canada, on a découvert que la pêche commerciale abusive dans le Nord de l'Atlantique était la cause de cette diminution, de même que l'arrivée, vers les années 1960, des bâteaux munis de filets flottants parcourant les eaux près de Portaux-Basques, dans le détroit de Cabot.

Le saumon gaspésien qui pouvait s'échapper des filets danois près des côtes du Groenland était attrapé par les terre-neuviens. Les Gaspésiens blâment autant les pêcheurs de Terre-Neuve que du Danemark de cette pêche abusive.

Les pêcheurs danois et terre-neuviens épuisent cette ressource qui se renouvelle davantage au Québec, à la faveur de l'existence de très nombreuses rivières à saumon, dont plusieurs sont aménagées à grand frais par la province.

Monsieur l'Orateur, au cours des quelques minutes qui me restent, je ne voudrais pas m'éloigner du sujet. Il serait bon de mentionner que les eaux côtières et le plateau continental du Canada contiennent une ressource importante, la faune marine, dont le saumon.

Une des grandes ressources de l'Est du Canada est sans doute la pêche. On y trouve un poisson qui se permet de folâtrer à des milliers de milles de nos côtes. Pour la gouverne des honorables députés qui ne connaissent peutêtre pas les mœurs du saumon de l'Atlantique, qu'il me soit permis de dire qu'il fraie dans les eaux douces des rivières de la Côte-Nord, de la Gaspésie, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick. Le saumon, vers l'âge de trois ans, entreprend un voyage vers les côtes du Groenland pour revenir, à l'âge de six ou sept ans, frayer dans la rivière où il est né. Pour ce voyage de quatre ans dans le Nord de l'Atlantique, il emprunte les détroits de Belle-Isle ou de Cabot, pour se rendre dans les eaux internationales.

Je dirai en passant que dans les rivières de la Grande-Bretagne, de l'Europe et des pays scandinaves, il y a 50 ans, on trouvait du saumon. Comme ces rivières sont polluées, de même que celles du Nord des États-Unis, il ne reste donc plus que les rivières du Québec, du Nouveau-

Brunswick et de Terre-Neuve, dont les eaux sont encore saines.

Il y a 100 ans, il était courant d'apercevoir du saumon à l'embouchure de la rivière Hudson, à New York, ainsi que dans le Saint-Laurent, et dans les rivières Rideau et Outaouais. On trouvait même du saumon près de Toronto.

La Commission internationale des pêches de l'Atlantique-Nord, qui représente 14 pays, fut saisie du problème de cette pêche abusive. Les Danois pêchent le saumon canadien sans violer aucune loi internationale. Il fallait persuader les Danois d'abandonner cette pêche abusive qu'ils pratiquent depuis 1965.

La thèse soutenue par le Canada, à la Conférence de 1969, est à l'effet que «le pays où le saumon vient frayer devrait être seul responsable de son sort en tout temps, peu importe le lieu où ce poisson se trouve à tel ou tel moment». Cette proposition fut donc rejetée par le Danemark et l'Allemagne de l'Ouest.

L'étude entreprise par le ministère des Pêches sur le saumon né dans la rivière Miramichi démontre que 44 p. 100 des prises étaient l'œuvre des Danois, et 19 p. 100, celle des Terre-Neuviens.

Comme les Danois ont jusqu'ici fait montre d'une forte réticence à accepter un contingentement, et que le gouvernement du Québec a pris des dispositions pour appliquer les règlements devenus nécessaires pour préserver les quelques poissons qui restent, afin qu'ils puissent aller frayer dans les rivières, le 14 mars dernier, au comité des pêches et forêts, j'ai demandé au ministre d'appliquer des règlements assez sévères pour les pêcheurs du golfe Saint-Laurent. Et, tout récemment, l'imposition de restrictions de la pêche au sud de Terre-Neuve et dans le détroit de Cabot ont été annoncées par le ministre.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer mes remarques en parlant de notre fameuse industrie de la pêche au saumon, mais, comme il est 5 heures, je crois que le temps est venu de terminer, quitte à continuer à une autre occasion.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)